

Le Journal du bénéficiaire

Les rentes augmentent

Chaque année, les rentes du Régime de rentes du Québec (RRQ) sont indexées selon le coût de la vie. **En janvier 2025, les rentes ont été augmentées de 2,60 %.**

Dates de paiement

Les bénéficiaires de rentes de retraite, de conjoint survivant et d'invalidité reçoivent leur paiement mensuel le **dernier jour ouvrable du mois**. Consultez notre [calendrier](#) pour connaître les dates de paiement des différentes prestations. Pour connaître le montant et la date de votre prochain versement, visitez [Mon dossier](#).

Rappels et conseils aux bénéficiaires

La retenue d'impôt

La rente de retraite et les autres rentes du RRQ sont imposables. Vous pouvez demander [une retenue d'impôt à la source](#) afin d'acquitter, en tout ou en partie, l'impôt exigé par Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada. Vous pouvez fixer vous-même le montant de ces retenues.

Vous pouvez également réduire votre impôt en divisant votre rente de retraite du RRQ avec votre conjoint ou conjointe si vous avez tous les deux 60 ans ou plus.

Votre rente d'invalidité

Si vous recevez une rente d'invalidité du RRQ et recommencez à travailler, communiquez immédiatement avec nous afin que nous évaluions si vous pouvez continuer à recevoir cette prestation selon les critères définis par la loi.

Cette précaution pourrait vous éviter de devoir rembourser une somme à laquelle vous n'aviez pas droit. Pour en savoir plus, consultez les [critères d'admissibilité](#) à la rente d'invalidité du RRQ.

Votre rente de retraite et l'invalidité

Vous avez **moins de 65 ans** et recevez votre rente de retraite du RRQ? Si vous devenez invalide, vous pourriez avoir droit à des **prestations pour invalidité du RRQ**. Pour en savoir plus, visitez la [section « Invalidité »](#) de notre site Web.

Votre rente de conjoint survivant

Vous avez **moins de 45 ans** et n'avez **plus d'enfant à charge de moins de 18 ans**? Signalez-le-nous si vous recevez une rente de conjoint survivant. Vous éviterez ainsi d'avoir à rembourser des sommes reçues en trop. En général, cette rente sera réduite.

Mon dossier

Mon lien avec
Retraite Québec

Peu importe le moment et le lieu, accédez à Mon dossier



VOS MONTANTS

→ prestations de retraite, d'invalidité ou de décès



VOS INFORMATIONS ET VOS DOCUMENTS PERSONNALISÉS

→ vos relevés d'impôt et vos autres documents de prestations (RRQ, RREGOP, RRPE, etc.)



AUTRES SERVICES

→ dépôt direct
→ changement d'adresse et bien plus

Connectez-vous!

Le dépôt direct : simple et sécuritaire!

Simplifiez-vous la vie et adhérez au dépôt direct sans tarder!

Pour nous joindre

Par courriel

Par téléphone